

Conditions Générales de Vente

1. PRÉSENTATION

L'AFGH est un organisme de formation dont le siège est sis au 9 rue Basfroi 75011 Paris.

L'AFGH développe, propose et dispense des formations en présentiel et en visio dans le domaine de l'éducation somatique et de la santé.

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre de l'AFGH relative à des commandes passées à l'AFGH par tout client professionnel, ci-après dénommé le « Client ». Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre l'AFGH et le client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations par courrier électronique. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de l'AFGH lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de l'AFGH à ses besoins.

3. TYPES DE FORMATION

3.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel et en visio. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs. Elle est réalisée en France, dans des locaux au siège de l'AFGH ou loués par l'AFGH. Le nombre de stagiaires par session de formation est compris entre 8 et 20 .

3.2 Conditions financières

Tous les prix, exprimés en Euros correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre de l'AFGH. Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- pour les formations de moins de 5 jours le paiement comptant doit être effectué par le Client à réception de l'inscription le règlement sera effectué par chèque à l'ordre de l'AFGH ou par virement bancaire contre reçu.
- Pour les formations sur 2 ans l'inscription sera validée par le versement d'un acompte de 500€ puis sera effectué en 8 fois maximum sur 2 ans.

En cas de retard de paiement, l'AFGH pourra suspendre les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application, prorata temporis par période d'un mois calendaire, de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. L'AFGH aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'AFGH.

- Pour les formations de moins de 5 jours : Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Pour les formations sur 2 ans Le niveau en cours est dû dans son intégralité.

3.4 Commandes et disponibilités

Les inscriptions aux formations sont prises par ordre chronologique, le nombre de place par stage est limité. Le client s'engage à respecter les dates limites d'inscription au maximum 1 mois avant le stage. L'inscription à un stage entraîne l'acceptation par le stagiaire des règles appliquées en cas d'annulation. Pour chaque inscription, un contrat est établi selon les textes en vigueur et systématiquement adressé au Client qui devra le retourner au plus tard 30 jours calendaires après son inscription accompagné de tous les documents et informations requis. La commande est réputée valide à réception par l'AFGH de ce contrat complète, dûment signé.

Pour les formations sur 2 ans un entretien préalable est obligatoire.

Dès la validation de l'inscription, l'AFGH adresse par voie électronique ou postale une confirmation d'inscription

la formation de praticien en gymnastique holistique AFGH sur 2 ans.

un entretien avec les formateurs sera nécessaire pour l'inscription.

Les documents nécessaires à l'inscription seront transmis par l'AFGH entre 7 et 21 jours avant la formation par courrier électronique ou postal ainsi que la convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de la formation.

Une attestation de participation est remise au Client à l'issue la formation.

4. ANNULATION

4.1 Annulation à l'initiative de l'AFGH

L'AFGH, se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le Client sera prévenu au plus tard 7 jours avant la date de début de la formation et les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés.

En cas d'annulation pour raison de force majeure, l'AFGH ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation ou d'un congrès. Les frais éventuels engagés par les clients liés au déplacement ou à l'hébergement ne seront pas remboursés.

Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de l'AFGH.

4.2 Annulation à l'initiative du Client

Sauf cas de force majeure, les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit. Pour toute annulation

- à une formation de moins de 5 jours, reçue de 180 à 30 jours ouvrés avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 20 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée, montant non imputable sur le budget de formation.
- A une formation longue 2 ans, reçue de 180 à 30 jours ouvrés avant le premier jour du premier module du niveau, le prix sera facturé à hauteur de 20 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera due et facturée, montant non imputable sur le budget de formation.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de l'AFGH ou de ses ayants droit.

6. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'AFGH s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre de l'AFGH et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat.
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services,
- conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à l'AFGH.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. L'AFGH conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

7. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'AFGH à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché

une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Paris.

8. REGLES APPLICABLES

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription.